

INTERCLUBS AVENIRS				
		POULES DÉPARTEMENTALES		
	Les nageurs doivent être licenciés « Compétiteur » pour participer à ces journées et disposer au minimum de l'ASNS			
	avenirs	2014/2015/2016 & +	3 courses par demi journée + relais	
	25m			manuel
SAMEDI VILLEPINTE / DIMANCHE TREMBLAY				
SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025			DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2025	
VILLEPINTE OP: 18h			TREMBLAY OP: 14h	
4x50 nl avenir			4x50 4 nages	
50 papillon			50 brasse	
50 dos			50 nl	
100 4 nages dames			100 4 nages messieurs	

Règlement sportif

S'agissant d'une compétition par équipe, la règle de 2 départs s'applique.

Les règlements concernant les départs, les virages et les nages seront appliqués strictement.

Engagements

Tous les nageurs doivent être titulaires de l'ASNS ou ancien sauv'nage et licenciés « compétiteurs ».

Les équipes sont composées de 4 nageurs. Tous les nageurs sont engagés sur une seule épreuve individuelle de 50m , sur le 100m*4 Nages et sur les deux relais (4 x 50 *4 Nages et 4 x 50 NL).

Un club pourra engager une 2ème équipe à la condition que la 1ère équipe soit complète,

Récompenses

Une coupe aux 3 premières équipes du classement filles et du classement garçons.

Une médaille à chaque membre de l'équipe sur le podium.

Une coupe au premier club du classement au cumul des filles et garçons.

IL N'Y AURA PAS D'ÉQUIPE MIXTE

LES COURSES DES REMPLAÇANTS SERONT À ENVOYER PAR MAIL À atd@cd93natation.org AVANT LE JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025.

1 REMPLAÇANT PAR ÉQUIPE ENGAGÉE.